

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220629-DEL_22_06_29_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL),
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET VILLE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Ville 2022 de la commune voté le 6 Avril 2022,

Vu la décision modificative n°1 du 23 Mai 2022,

Vu le rapport du Maire.

Considérant la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin d'autoriser le paiement de dépenses nos prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires.

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total 2022
D 67	6718	Autres charges exceptionnelles	5 500 €	+	9 950 €	15 450 €
D 67	678	Autres charges exceptionnelles	302 332,45 €	+	1 910 €	304 242,45 €
D 011	60632	Fournitures de petit équipement	573 110 €	-	11 860 €	561 250 €
TOTAL DEPENSES					0	

INVESTISSEMENT						
Prog	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total 2022
00333	2182	Autres charges exceptionnelles	0 €	+	12 500 €	12 500 €
TOTAL DEPENSES					12500	

INVESTISSEMENT						
Prog	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total 2022
024	024	Produits de cessions	120 000 €	+	12 500 €	132 500 €
TOTAL RECETTES					12500	

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré.

APPROUVE, conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n°2 du budget Ville 2022.

Au regard de cette décision modificative n°2, le budget Ville 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2022	DM n°2	BP 2022 actualisé
Section de fonctionnement	12 850 000 €	0 €	12 850 000 €
Section d'investissement	6 090 000 €	12 500 €	6 102 500 €

A l'unanimité des membres votants

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU